



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N° 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E145961

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2023

ÉDITÉ LE 12/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/1994

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 394 838 569 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0018440

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA 129033

Assurance Responsabilité Civile :
ENTORIA 129033

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/08/2022

Raison sociale : CLAUZURE PASCAL

18 CHEMIN DE PATOCHE
33240 ST ANDRE DE CUBZAC

Téléphone : 05 57 43 14 57

Portable : 06 11 31 24 98

Fax : 05 57 43 14 57

Site Internet :

E-mail : clazure.pascal@free.fr

Responsabilité légale :
CLAUZURE PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/11/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/09/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 9
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.